



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 12 septembre à 19 :30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 3-5-7-9, chemin du Manoir-Windigo (LOTS: 5 089 872, 5 089 874, 5 089 877, 5 089 882 et 5 089 887)

Demande de dérogation mineure (2022-0249) au 3-5-7-9, chemin du Manoir-Windigo, qui a pour objet d'autoriser en zone COM-09 :

- L'emplacement d'une galerie au deuxième étage du bâtiment principal de 0.62 mètres au lieu des 1.5 mètre prescrit

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23, article 11.3

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 12 septembre 2022.

Donné à Ferme-Neuve, ce 31^e jour du mois d'août deux mille vingt-deux.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 31 août 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 31 août 2022.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière
